Pierre, que nous avons contactée hier matin. « *On a mis des remplaçants quand on a pu le faire. Et nous avons remplacé depuis début janvier 2015, 14 jours d'absences, avec cinq remplaçants différents.* » L'inspectrice explique aussi la difficulté de ce remplacement sur la classe unique de primaire de Seppois-le-Haut, puisqu'il y a deux enseignants à mi-temps sur le poste, « *donc un double risque d'absentéisme* ». Elle met aussi en avant le particularisme de cette période hivernale et l'impact non négligeable de l'épidémie de grippe qui touche tout l'hexagone. « *Le taux de remplacement normal est de 80 % et en période de forte grippe comme actuellement il est de 66 %* », assure Danièle Pierre, se référant à des chiffres de janvier 2015. « *On ne peut pas assurer tous les remplacements dans cette situation. Et Seppois-le-Haut n'est pas la seule concernée, le même problème se pose dans toute l'académie.* »

rappelle que l'école est obligatoire, mais pour cela il faut aussi donner les moyens éducatifs nécessaires à mon école pour y parvenir. »

« J'ai engagé la procédure à titre d'avertissement »

En clair, son courrier indique que la plainte peut être déposée à n'importe quel moment. « *Là, j'ai engagé la procédure à titre d'avertissement.* » Le premier magistrat de Seppois-le-Haut, qui ne

pas jusqu'au bout. C'est mal me connaître. Chacun doit à présent prendre ses responsabilités. Des parents ont déjà sorti leurs enfants pour les mettre à Landser, et hier des parents m'ont apostrophé encore une fois et envisagent aussi de sortir leurs enfants pour les placer dans le privé. »

Pour le maire, le non-remplacement des enseignants malades va plus loin. « *Ils aimeraient un regroupement des écoles à Seppois-le-Bas. On crée sciemment une telle ambiance pour nous pousser à*

me cela qu'on fait disparaître les communes. Enlever une école, c'est enlever l'âme de la commune, il n'y aura alors plus ce lien social qui existe aujourd'hui dans la communauté villageoise. » Il dénonce aussi les conditions d'enseignement des professeurs des écoles, obligés de donner cours à des élèves dans quatre niveaux différents. « *Avec 19 élèves, c'est possible de faire correctement son travail, mais quand vous en avez plus, 25 par exemple, c'est différent. On expose le corps enseignant à des pressions qu'ils ne devraient pas avoir.* »

COSEC D'ALTKIRCH

Accessibilité : le Siasa doit revoir sa copie

Coup dur pour la Siasa après que la demande de dérogation pour la mise aux normes d'accessibilité dans le cadre des travaux de réhabilitation du Cosec d'Altkirch a été refusée. Un nouveau dossier devra être monté au plus vite pour respecter les délais fixés pour les travaux.

Sébastien Spitaleri

Les travaux de réhabilitation du Cosec d'Altkirch pourront-ils démarrer à temps, le 2 avril prochain ? Pas sûr du tout après le coup dur subi dernièrement par le Siasa (Syndicat intercommunal des affaires scolaires d'Altkirch) et son président Michel Randé.

Alors qu'ils avaient déposé une demande de dérogation pour la mise en place d'un élévateur oblique qui répondrait ainsi aux besoins en terme d'accessibilité, les délégués du Siasa se sont heurtés au refus de la sous-commission accessibilité et ont donc été amenés à revoir leur copie. En clair, il faut monter un nouveau dossier, et cela au plus vite, pour respecter les délais fixés et notamment l'instruction du permis de construire afin que les travaux débutent au début du mois d'avril, comme prévu dans le calendrier initial.

Une demande identique mais mieux « ficelée »

Deux solutions s'offraient donc au Siasa : revenir à la charge avec le projet d'élévateur oblique en montant un dossier plus solide ou opter pour un élévateur vertical ou un petit ascenseur, une solution plus coûteuse et plus contraignante, qui a donc été laissée de côté, d'autant que le montant du projet initial a déjà été revu à la hausse. Un nouveau surcoût serait donc difficilement supportable...

Pour que le nouveau dossier ait toutes ses chances d'être accepté, le président du Siasa a rencontré, mercredi soir, le sous-préfet de l'arrondissement d'Altkirch, Sébastien Cecchi, ainsi que des représentants de la commune et de la DDT (Direction départementale des territoires), présents pour la partie instruction du permis de construire et accessibilité. « *Le but était de faire le point suite au premier avis défavorable de la sous-commission accessibilité et de voir quelle solution technique serait envisageable* », explique le sous-préfet.

Pour éviter d'en arriver à mettre en place un élévateur vertical, ce qui nécessiterait des travaux plus lourds et donc plus coûteux, les différents acteurs du projet présents à la réunion de mercredi soir ont choisi de renouveler la demande de dérogation concernant l'installation d'un élévateur oblique. « *L'objectif de la réunion était de monter le dossier de façon à ce que la commission s'oriente vers un avis favorable. On a tout mis en œuvre dans ce sens* », indique Sébastien Cecchi. Les craintes, remarques et observations formulées par la sous-commission accessibilité lors de son premier rapport ont donc été prises en compte pour que le nouveau dossier ait toutes ses chances. « *On va dans le bon sens avec la volonté d'améliorer les conditions d'accessibilité. Je pars dans l'optique d'une décision favorable* », avoue le sous-préfet de l'arrondissement d'Altkirch.

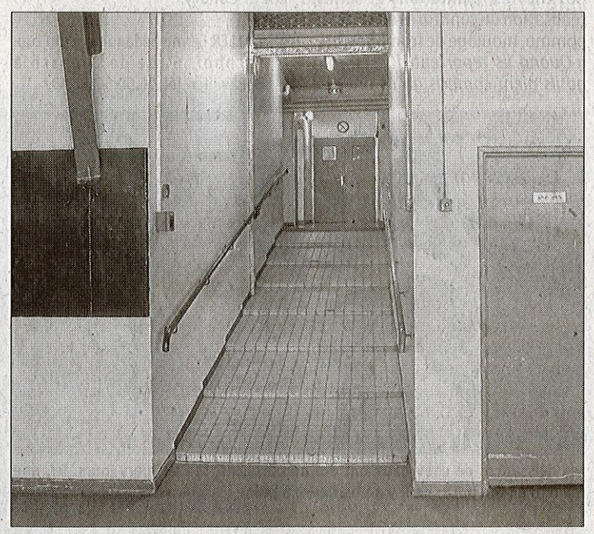

Pour mettre aux normes d'accessibilité l'escalier qui mène à la grande salle de sport, le Siasa a fait une nouvelle demande de dérogation pour l'installation d'un élévateur oblique. Photo L'Alsace/S.Sp.

Risque de retard pour le début des travaux

Une chose est sûre : cette nouvelle demande de dérogation ne devra pas traîner, la sous-commission accessibilité ayant deux mois pour se prononcer. Le dossier devra donc être déposé très rapidement, sans toutefois avoir la garantie d'obtenir une réponse avant le mois d'avril. Un scénario pas vraiment idéal puisque les travaux débuteraient alors avec du retard et se prolongeraient ainsi plus longtemps, rendant le Cosec inaccessible aux collégiens et aux associations pour une plus longue durée...

Désamiantage : le coût multiplié par cinq

Jeudi soir, en séance du conseil municipal d'Altkirch, Michel Randé, élu de la majorité municipale, a répondu sur ce dossier du Cosec à Marthe Millet, élue sur la liste d'opposition. Il a indiqué que s'ils sont obligés d'opter pour un élévateur vertical, le surcoût pourrait être de 150 000 €. Le président du Siasa, qui a repris le credo de rigueur budgétaire annoncé par l'adjoint aux finances dans le cadre des orientations budgétaires de la Ville, s'est dit soucieux de « *faire des économies* ». « *Dans un souci d'équité, d'économie et de respect de la loi sur le handicap, nous avons tenu une réunion en sous-préfecture pour trouver une solution. Je ne peux pas dire que c'est acté, mais on est sur la bonne voie* », estimait encore jeudi soir Michel Randé. Au chapitre des mauvaises nouvelles qui s'accumulent dans ce dossier du Cosec, il a aussi annoncé que le bâtiment « *était truffé d'amiante, il y en a partout et dans les sols aussi* ». Et donc beaucoup plus que ce qu'ils avaient estimé au départ. Avec effet boule de neige sur le coût du désamiantage. « *La somme dépensée pour le désamiantage sera multipliée par cinq*, déplore le président du Siasa. *Mais on va essayer de faire des économies ailleurs, pour rester dans le budget.* »

L.B.

pour rendre un dernier hommage à Fernand Munch, un des leurs.

WITTERSDORF. Trouvée : une paire de lunettes de vue dans la rue des Bergers. Contacter la mairie au 03.89.40.92.96.

Jeux

CE WEEK-END

BOUXWILLER. Dimanche 22 février, loto de l'association La clé des champs et l'association de gestion de la salle communale, à 14 h, à la salle communale. Lots : maxi paniers garnis, produits locaux, randonnée avec les ânes, artisanat local, p'tit déj à la ferme, et d'autres lots. Le loto sera suivi d'une soirée tartes flambées. Tél. 03.89.07.98.09.

ILLFURTH. Dimanche 22 février à 14 h, loto organisé par le club de football d'Illfurth à la salle polyvalente. Lots : bons d'achat de 400 €, 250 €, 150 € et autres bons d'achat, paniers garnis, appareils ménagers et de nombreux autres lots de valeur. Tél. 03.89.07.02.39 ou 03.89.26.51.55 ou 03.89.25.42.42.

MERCREDI

ETEIMBES. Mercredi 25 février, loto du club pongiste de Kirchberg-Wegscheid, à 14 h, au restaurant de La Belle Escale. Tél. 03.69.19.16.51.

VENDREDI

BALSCHWILLER. Vendredi 27 février, concours de belote du FC Balschwiller, à 20 h 45, au club-house (parking du foyer). Lots : 1er prix valeur 90 €, 2e prix valeur 60 € et 3e prix valeur 50 €. Inscriptions à partir de 20 h. Tél. 03.89.25.35.42.

LE WEEK-END PROCHAIN

BISEL. Samedi 28 février, loto du football club.

OLTINGUE. Samedi 28 février, loto du football club, à 20 h, à la salle polyvalente. De nombreux lots seront mis en jeu pour l'occasion. Prévente le vendredi 27 février, de 18 h à 20 h et le samedi 28 février de 14 h à 16 h, à la salle polyvalente. Tél. 03.89.08.55.34.

SUARCE. Dimanche 1er mars, loto de l'association des pêcheurs de la Lutter, à 14 h 30, à la salle polyvalente. Lots : bons d'achat de 400 € et 200 €, deux bons d'achat de 150 €, trois bons d'achat de 100 € et plusieurs bons de 20 à 50 € valables chez Cora. Tél. 06.80.70.89.66.

PROCHAINS RENDEZ-VOUS

Mars

Le 14 : loto à Roppentzwiller ; loto à Seppois-le-Bas ; belote à Spechbach-le-Haut. **Le 27 :** concours de belote à Balschwiller. **Le 28 :** loto à Balschwiller. **Le 29 :** concours de tarot à Altkirch.

Avril

Le 11 : loto à Dannemarie. **Le 18 :** loto à Pfetterhouse. **Le 24 :** concours de belote à Balschwiller.